



SEZEO

SYNDICAT DES ÉNERGIES
ZONES EST DE L'OISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'OISE

Envoyé en préfecture le 09/12/2025

Reçu en préfecture le 09/12/2025

Publié le

Berger Levrault

ID : 060-200069292-20251127-202528-DE

N°2025-28

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT DES ÉNERGIES DES ZONES EST DE L'OISE**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
28	19	18

Date de la convocation :
Le 21 novembre 2025
Date de publication électronique :
Le 09 décembre 2025

Séance du 27 novembre 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-sept novembre à 18h30, le comité syndical du SEZEO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA.

Présents : Mesdames Annick DECAMP, Sophie MERCIER, Corinne TROUVAIN, Nadine SANTUNE, Messieurs Philippe BARBILLON, Didier BÉRANGER, Patrick BOUCHER, Patrice CARVALHO, Jean-Pierre CZEPCZYNSKI, Jean-Pierre DESMOULINS, Olivier FERREIRA, Éric FOURDRINIER, Jean-Pierre HAUDRECHY, Grégory HUCHETTE, Jean-Pierre HUVET, Hervé LE DROUMAGUET, Jean-Pierre LEBOEUF, Arnaud LUISIN, Didier RUMEAU.

Absents représentés : Monsieur Christian HEDUY représenté par Monsieur Arnaud LUISIN, Monsieur Jackie TASSIN représenté par Monsieur Patrick BOUCHER, Monsieur Denis MESSIO représenté par Monsieur Éric FOURDRINIER.

Absents non représentés : Madame Khristine FOYART, Messieurs Alain DENNEL, Alain FOURNIER, Daniel GAGE, Daniel LARONZE, Claude LEBON, Florent MAZIÈRES, Patrick PEYR, Éric ROUGEAX.

Secrétaire de séance : Madame Corinne TROUVAIN

Objet : Décision budgétaire modificative n°05-2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 1612-11,

Vu le Budget Primitif 2025,

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements budgétaires en dépenses et recettes de la section d'investissement,
Il est proposé d'apporter les modifications budgétaires telles que détaillées en annexe,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical

ENTÉRINE la décision budgétaire modificative n°05-2025 comme présentée.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits

Le Président,
Olivier FERREIRA